

RÉUNION DU 13 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le treize septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HUNAULT Marco, Maire.

Date de convocation : le 28 août 2013

Présents : Messieurs ROSAIRE, BARBOT, FOULONNEAU, Madame DENIS, Messieurs BONNEROT, BOURGEAU, Mesdames MENAGER, DESCHAMPS, Monsieur CHASLERIE, Mesdames PITON, NOPPE, Monsieur BARON.

Absents excusés : Madame LEBRETON, Monsieur PRIEUR

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme DENIS

DÉLIBÉRATIONS :

1- FINANCES

a) VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire expose au Conseil que les travaux d'électricité préconisé par le bureau de contrôle ont été réalisés dans les locaux de la Mairie cet été. Il précise que trois bâtiments communaux restent à faire. Le Conseil accepte à condition qu'au moins trois électriciens soient mis en concurrence.

Les crédits prévus à certains chapitres du budget communal de l'exercice 2013 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Objet de la Dépense	Diminution sur crédits déjà alloués	Augmentation des crédits
Section fonctionnement		
022 Dépenses imprévues	- 5 000 €	
60628 Autres fournitures		+ 5 000 €
023 Virement sect investissement		+ 5 000 €
722 Travaux régie		+ 5000 €
Section investissement		
2132 Immeubles		+ 5000 €
021 Virement sect fonctionnement		+ 5000 €

Le Conseil après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les virements de crédits indiqués ci-dessus.

b) PROJET AMENAGEMENT CARREFOUR CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint rappelle que la Commune a sollicité auprès du département une participation financière pour l'aménagement de la traverse d'agglomération RD 108/308, dans le cadre du programme 2011 des opérations sur routes départementales à maîtrise d'ouvrage communale.

Il rappelle que le projet est subventionné au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et que l'opération doit commencer avant le 26 mars 2014.

Il présente les travaux de la séquence 4 Aménagement du carrefour rue Neuve / rue du Puits Guillet.

Il expose au Conseil que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget Communal de l'exercice 2013 sont insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

N°	Intitulé	Recettes	Dépenses
2128/047	Autres agencements et aménagements de terrains		96 400 €
1321	Subvention Etat	32 680 €	
1323	Subvention Département	4 720 €	
1328	Autres subventions	400 €	
1641	Emprunts en euros	58 600 €	
	Total	+ 96 400 €	+ 96 400 €

M. le Maire, invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, par huit voix pour, trois voix contre et deux abstentions, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2- COPIEUR ECOLE

Monsieur le Maire expose au Conseil que le copieur de l'Ecole n'est plus sous contrat et qu'il doit être changé.

Il dépose sur le bureau trois offres :

QUADRA CANON (coût copie 0.0097 €)

DBR KONIKA (coût copie 0.0059 €)

OMR (coût copie 0.0054 €)

Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir l'offre de OMR Beaucouzé 33, rue de la Claie

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- **d'acheter un multifonction à 4 300 € HT soit 5 14280 € TTC avec mise à disposition d'un multifonction au service scolaire à la Société OMR**
- **Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou un des adjoints pour signer toutes pièces et notamment le bon de commande.**

3- NOUVEAU QUARTIER DE LA POITEVINIERE

a) CESSION DES TERRAINS A MAINE-ET-LOIRE HABITAT

Le Conseil Municipal de Juvardeil,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la délibération prise par le Conseil Municipal de Juvardeil en date du 13 avril 2012 sollicitant le concours de Maine-et-Loire Habitat, en vue de la construction de 5 logements sociaux ;

Considérant que la construction de ces logements nécessite la cession du terrain à Maine-et-Loire Habitat ainsi que l'exécution par la commune de tous les travaux de viabilité ;

A- DECIDE :

1°) – de céder à Maine-et-Loire Habitat les terrains entièrement viabilisés situés sentier de la Poitevinière, le lot n° 5 d'une surface de 815 m², le lot n° 10 d'une surface de 560 m² et référencé au cadastre section D n° 960, 334, 333 et 952 (avant division).

2°) – que cette cession sera réalisée pour le prix de cinquante mille euros T.T.C (TVA immobilière 7% incluse calculée sur la marge brute) payable à Madame le Receveur Municipal après signature de l'acte (avec Etat hypothécaire négatif).

3°) – de prendre à sa charge les frais de géomètre nécessaires à cette opération : plan de bornage, document d'arpentage, relevés éventuels de topographie et mitoyennetés ;

4°) – s'engage à entretenir les réseaux desservant les logements ainsi que les abords communs ;

B- DESIGNE :

Maine et Loire Habitat pour la régularisation de cette vente par Acte Administratif ;

C- DONNE :

Tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou un des Adjoints, pour signer toutes pièces et notamment l'acte de vente, en vue de la régularisation de cette cession.

b) SIEMML EXTENSION EP

Le Conseil Municipal décide pour le lotissement et le sentier piéton le long de l'ancienne Scierie de choisir les candélabres type CITYSPIRIT 50W SHP.

c) DECLARATION ACHEVEMENT POUR UNE TRANCHE DES TRAVAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune est autorisée à différer les travaux de finition prescrits par l'arrêté d'autorisation d'aménager et à procéder à la vente des lots avant l'exécution de tout ou partie des travaux.

4- DECLARARTION D'INTENTION D'ALIENER

a) 4 RUE DU PUITTS GUILLET

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section E n° 165, 1030 et 1032, sises 4, rue du Puits Guillet.

b) 6 RUE DE L'ANCIENNE SOCIETE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section E n° 207 et 869, sises 4 et 6 rue de l'Ancienne Société.

c) RUELLE DES CHANTIERS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée section E n° 33, sise ruelle des Chantiers.

5- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE LA SARTHE

Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Sarthe (SIVAS – taxe de séjour) avait sollicité l'ensemble de ses communes membres afin de ratifier la délibération de modification de ses statuts visant à l'adhésion de la Communauté de Communes des Portes de l'Anjou en lieu et place de Morannes. Or, la Préfecture a soulevé une difficulté juridique inattendue qui ne permet pas au processus d'aller à son terme. Aussi ce dernier doit-il être arrêté sans plus tarder. En d'autres termes, les communes qui avaient inscrit le sujet à l'ordre du jour de leur conseil municipal doivent l'en retirer. La Préfecture demande par ailleurs d'attendre les conclusions de l'étude opérationnelle sur l'Office de Tourisme de Destination avant de toiletter les statuts du SIVAS.

6- SIAEP DE LA SARTHE ANGEVINE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire par arrêté en date du 31 mai 2013 a prononcé la fusion au 1er janvier 2014, des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable (SIAEP) de Châteauneuf/Juvardeil et Miré/Morannes.

Il donne lecture des statuts du nouvel établissement issu de cette fusion et dénommé « Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Sarthe Angevine ».

Il rappelle la délibération en date du 5 juillet 2013 approuvant les statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau Potable de la Sarthe Angevine.

Conformément à l'article 5, le Conseil Municipal après vote désigne les délégués qui composeront le comité syndical :

Ont été élus délégués :

Titulaires : M. HUNAUT Marcel Maire

M. FOULONNEAU Dominique Maire Adjoint

Suppléant : Mme LEBRETON Béatrice Conseillère Municipale

PROJETS

7- MAISON ASSISTANTES MATERNELLES

Monsieur BARBOT Jean-Damien Maire Adjoint, présente au Conseil les travaux qui devront être réalisés dans le logement 9, Place de la Mairie pour qu'il soit agréé « Maison assistantes maternelles ». Le Conseil Municipal souhaite que les travaux à réaliser soient chiffrés.

Il informe le Conseil que l'Association « La mam ô trésors » est en cours de création, la plaque au nom de l'association ne sera pas prise en charge par la Commune.

8- SIGNALÉTIQUE

Monsieur ROSAIRE Maire Adjoint informe le Conseil que dans le cadre du programme des Villes et Villages Remarquables de l'Anjou, il est prévu d'acheter de la signalétique directionnelle dans le village.

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint informe le Conseil que dans le programme d'investissement Voirie il était prévu de changer les panneaux des lieux dit. Il précise que suite à la signature de la charte d'engagement et de partenariat avec La Poste, il est préférable d'attendre la fin des travaux sur l'adressage avant de lancer l'opération.

EXPOSES

9- PERSONNEL COMMUNAL Service technique

Monsieur le Maire présente au Conseil les effectifs du service technique : un agent de maîtrise titulaire 35/35^{ème} réparti 50% au service technique et 50% au service administratif, un adjoint technique titulaire à plein temps, un agent en CAE 28/35^{ème} jusqu'au 15 octobre 2013, un

agent en CAE 28/35^{ème} jusqu'au 30 novembre 2013.

Le Conseil Municipal décide de proposer à Monsieur CHOISY Germain un contrat saisonnier de trois mois du 16 octobre au 15 janvier 2014.

10- ANJOU SPORT NATURE

Madame DENIS Françoise présente le bilan été 2013 de la base nautique au cours de l'été.

Monsieur Le Maire informe le Conseil que la convention emploi-tremplin signée en 2008 entre la Région, l'Association et la Commune était conclue pour une durée de 5 ans.

INFORMATIONS

11- DOSSIER « CENTENAIRE 1914 »

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Comité de labellisation de la Mission du centenaire de la première guerre mondiale a décidé d'attribuer le label Centenaire au projet «Restauration du monument aux morts, création d'un espace de recueillement, exposition d'objets et de cartes postales ».

12- CHEMIN DE RANDONNEES

Monsieur ROSAIRE Maire Adjoint, présente au Conseil les travaux qui ont réalisés entre « Mon Idée » et « la Gouvaudière ».

13- UNE PETITE MARCHE POUR LA NATURE

Monsieur ROSAIRE Maire Adjoint propose de ne pas organiser de sortie cette année.

14- REUNIONS DIVERSES

15- BILAN DE L'ÉTÉ

Monsieur le Maire donne un compte rendu de ce qui s'est passé au cours de l'été.